

## CLASSES SPORTIVES A AMENAGEMENT D'EMPLOI DU TEMPS C.S.A.E. SECTION SPORTIVE NATATION

Les Classes Sportives à Aménagement d'Emploi du temps (CSAE) est un **projet ville** qui a été créé en 2008 entre **les collèges Alain Fournier, Petits Ponts, Maison Blanche et certains clubs et la ville de Clamart.**

Un professeur d'EPS **coordinateur** de ces classes assure la liaison entre les clubs, les familles et le collège.

Ce projet a pour but de **permettre aux élèves de concilier les études et la pratique sportive en aménageant leur emploi du temps.** Il n'y a **aucun allègement de cours.** L'inscription à l'association sportive du collège est obligatoire.

La **section sportive natation** (collège Alain Fournier uniquement) recrute des nageurs confirmés de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, sur avis des entraîneurs de club. Elle permet une pratique intensive partagée entre le temps scolaire et péri-scolaire, grâce à un aménagement d'emploi du temps.

## PROCEDURES DE RECRUTEMENT

### Pour les classes à horaires aménagés artistiques :

Une nouvelle procédure unique départementale pour tous les collèges :

1-**C'est une procédure dérogatoire.** Vous cochez dans le volet 2 de la procédure d'affectation en 6<sup>e</sup> Affelnet la case CHA en précisant le collège.

2-Le directeur de l'école remplit une fiche d'aptitude de l'élève transmise à l'Inspectrice du premier degré.

3-L'élève est convoqué au collège entre le 12 et le 16 avril ou entre le 3 et le 7 mai pour un entretien de 15-20 mn portant sur sa motivation (100 points) et ses aptitudes techniques (100 points). Tout candidat devra présenter un chant de son choix (CHAM) ou texte (CHAT). Les musiciens non débutants devront en outre réaliser une courte prestation.

**Pour les classes sportives :** il ne s'agit pas d'une procédure dérogatoire. Les trois collèges de la ville proposent un aménagement horaire. La demande se fait directement lors de l'inscription administrative dans le collège de secteur avec l'aval du club concerné.

**Pour la section sportive natation :** uniquement au collège Alain Fournier. Pour cette rentrée, il ne s'agit pas d'une procédure dérogatoire. La demande se fait directement lors de l'inscription administrative au collège au mois de juin.

## CONTACTS

Collège des Petits Ponts, 7 rue de Vendée,

[ce.0920854d@ac-versailles.fr](mailto:ce.0920854d@ac-versailles.fr)

Collège Maison Blanche, 14 rue de la Maison Blanche,

[ce.0920068z@ac-versailles.fr](mailto:ce.0920068z@ac-versailles.fr) (visioconférence à venir)

Collège Alain Fournier, 44 rue de la Division Leclerc,

[ce.0920653k@ac-versailles.fr](mailto:ce.0920653k@ac-versailles.fr)

## REUNIONS D'INFORMATIONS

**Judi 18 mars à 18h pour le collège Alain Fournier**

(visioconférence)

## CLASSES A HORAIRES AMENAGES A CLAMART

COLLEGE DES PETITS PONTS  
COLLEGE ALAIN FOURNIER  
COLLEGE MAISON BLANCHE



## RENTREE 2021



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Hauts-de-Seine



## CLASSES A HORAIRES AMENAGES artistiques

Parcours gratuits sélectifs permettant aux élèves une pratique intensive musicale ou théâtrale en partenariat avec le conservatoire à rayonnement départemental de Clamart Henri Dutilleux. Les élèves doivent y faire preuve d'engagement et de persévérance. Ils bénéficient d'aménagements d'emploi du temps et d'allègements d'horaires pour intégrer leur pratique essentiellement sur temps scolaire. Cette organisation ne permet pas le cumul avec d'autres options. L'inscription au conservatoire de Clamart est obligatoire. La pratique fait l'objet d'une évaluation trimestrielle conjointe dans le bulletin de l'élève. L'engagement de l'élève se fait pour les quatre années de collège sous réserve de la reconduction annuelle du conseil de classe.

## CLASSES A HORAIRES AMENAGES Musique

### C.H.A.M

#### COLLEGE LES PETITS PONTS : orchestre à l'école

M. GUERIN-DUHAMEL

Le dispositif propose **une initiation instrumentale en quatre ans axée sur l'apprentissage oral et le jeu en orchestre dès la première année**. L'apprentissage de la lecture de partition se fait au fur et à mesure des besoins de l'élève. Enfin, une approche créative de la musique est intégrée au cursus à travers des projets de création allant de l'improvisation à la composition. Les élèves sont recrutés sur leurs aptitudes et leur motivation, quel que soit leur niveau en musique, même grand débutant.

Ils doivent choisir en début de sixième entre cinq instruments collège : trompette, trombone, tuba, saxophone ou percussions-batucada.

Le partenariat avec l'association Orchestre à l'Ecole permet au conservatoire d'obtenir le prêt gratuit d'instruments de musique pour tous.

Les élèves de 2 heures au conservatoire pour l'apprentissage de l'instrument et l'orchestre, 1 heure au collège pour une initiation à la lecture de partition, des projets de création, improvisation et composition.

#### COLLEGE ALAIN FOURNIER : classe à horaires aménagés à dominante instrumentale

M. RAMPONI

Les élèves inscrits bénéficient sur temps scolaire :

- **Au collège** : d'une heure d'éducation musicale ainsi que d'une heure trente de chorale.
- **Au conservatoire** : d'une heure trente de formation musicale, trente à quarante minutes de pratique instrumentale, d'une à deux heures de pratique instrumentale collective (en fonction du niveau des élèves – ce temps peut avoir lieu en dehors du temps scolaire). Le choix de l'instrument est libre.

Chaque année, les élèves assistent à trois spectacles dans le cadre de leur parcours de spectateur et participent à des restitutions intermédiaires et finales des projets pédagogiques élaborés dans le cadre du partenariat collège-conservatoire ou avec le département (92).

## CLASSES A HORAIRES AMENAGES Théâtre

### C.H.A.T.

#### COLLEGE LES PETITS PONTS :

Mme DEBAERE

Deux heures de pratique du théâtre, encadrées par un enseignant de français et un professionnel du théâtre qui

peut être un/une comédienne, un /une metteur en scène ou tout ça à la fois !

**La possibilité de travailler de manière différente et d'aborder tous les aspects du théâtre : le clown, la marionnette, le mime, le théâtre classique ou contemporain.**

L'occasion de travailler avec des troupes de comédiens professionnels qui viennent participer à un projet avec nous ou nous font partager leur spectacle.

L'occasion d'aller au théâtre, en moyenne trois fois par an et de rencontrer les comédiens...

La possibilité de bâtir un projet collectif et d'envergure.

La possibilité de travailler l'apprentissage des textes, la lecture, la timidité...Et bien d'autres choses !

#### COLLEGE ALAIN FOURNIER :

Mme BURKARD

**Fréquence pour chaque niveau** : 2h de théâtre par semaine, avec 3 séances de pratique pour 1 séance théorique. Et 3 spectacles par an en soirée dans les théâtres partenaires.

**La pratique** est encadrée par l'enseignante et par une artiste-enseignante associée, professionnelle du théâtre, rattachée au conservatoire de Clamart.

Elle consiste en un échauffement physique et vocal, des jeux de cohésion et d'écoute, des improvisations, mais aussi un travail sur des textes à connaître par cœur. Elle aboutit généralement à une représentation en fin d'année, même si cela n'est officiellement obligatoire qu'en fin de 3<sup>e</sup>.

**La théorie** : assurée par l'enseignante du collège seule, c'est un cours plus classique d'histoire du théâtre, qui suit la chronologie du programme d'histoire. Il est complété par l'analyse des textes joués (si nécessaire), des points spécifiques reliés à la pratique, une initiation à la critique théâtrale.